



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 8 juillet 2024 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur la demande d'usage conditionnel pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande d'usage conditionnel décrite ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville.

ADRESSES CIVIQUES : 341-343, avenue du Parc – Matricule : 4723-57-1436;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 408 896 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'usage conditionnel en vertu du règlement no. 492 afin d'autoriser un nombre maximal de logement supérieur à celui actuellement autorisé, soit l'usage B.1 - Habitations bifamiliales isolées, faisant partie de la catégorie d'usage du groupe résidentiel, lequel ne respecte pas le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et la grille des usages pour la zone R28 :

- Nombre maximal de logement par bâtiment autorisé : 1
- Nombre maximal de logement par bâtiment demandé : 2

Fait et signé à Louiseville
Ce 19^e jour du mois de juin 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière